

N°	MOIS	ANNEE
14	MARS	2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

**Étaient présents :** M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme GIMENO, Mme COURREGE.

**Etaient absents excusés :** M. BLONDEAU a donné pouvoir à M. CAPELLE  
M. DE LAROCHE a donné pouvoir à M. BERTHON  
Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

**Etaient absentes :** Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	24 mars 2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	24 mars 2022

**Objet : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCY POUR LA  
REFECTION DU MUR MITOYEN DU CIMETIERE AVEC LA MAIRIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire 20-054 en date du 14 octobre 2020, approuvant  
l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes  
Vu l'urgence d'effectuer des réparations sur le mur mitoyen du cimetière qui s'écroule

**Considérant** que la commune d'Auteuil le Roi, souhaite mettre en œuvre la réfection du mur du cimetière, pour un montant HT de 19 154.83 € soit un montant TTC de 22 985.80 € selon le devis fourni par la société **ESTAF BATI**

**Considérant** que le montant éligible est de 19 154.83 € et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines,

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours

Entendu l'exposé de Madame le Maire, **après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par **voix 13 POUR**

**Décide de** demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la réfection du mur du cimetière, à hauteur de **9 577.41 €**.

**Autorise** le maire à signer tout acte afférant à cette demande

**Précise** que cette recette sera inscrite à l'article 13251

**Dit** que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON